



COMITE DIRECTEUR

PROCES VERBAL N°2 DU 25 SEPTEMBRE 2023 MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

SOUS LA PRESIDENCE de : M. Philippe PAULET

PRESENTS:

MME DAVESNE Madeleine

MM. BOUGÉ Cédric - BUEB Anthony - CASTEL Frédéric - CETOJEVIC Ludovic - COTTRET Hervé - HASS Jean- Philippe - POUJOL Philippe - PRIEUR Aurélien - RAYBAUDI Éric et SIMON Pierre

EN VISIO : MM. PACHOLCZYK Jean-Marc et VIGREUX Rodolphe

ASSISTE : MM. LEFEBVRE Jean-Pierre

EXCUSÉS : MM. AMRANE Karim, CHANDOURI Rachid et DUCHENE Didier

INFORMER

Le Président Philippe PAULET informe les membres du Comité Directeur des décès ayant touché la famille du football aubois ces dernières semaines :

- Mme Claudie POULET, membre de la Commission d'Appel du District, ex-membre du Comité Directeur (Trésorière Adjoint et Secrétaire Générale) du District Aube de Football. ;
MM. Pierre SIMON et Aurélien PRIEUR représentaient le Comité Directeur du District aux obsèques.
MM. Patrick VOYÉ, Jean-Paul BOUCHOT, Philippe TRIBOT, Yvan MAGERAND et Jean-Pierre DEVANLAY représentaient quant à eux la Commission d'Appel Départementale.
- Maman de M. Erik GUILLET, arbitre honoraire du District et Observateur de la Commission Départementale d'Arbitrage ;

Le Président Philippe PAULET et l'ensemble des membres du Comité Directeur présentent leurs condoléances attristées aux familles éprouvées par ces deuils.

Le Président poursuit par les informations aux Membres du Comité Directeur concernant les deux Assemblées Générales, District et Ligue, programmées dans les prochaines semaines.

L'Assemblée Générale du District sera la première dans le calendrier puisque fixée au **mardi 31 octobre 2023 à 19H00 à l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube.**

Un point est fait sur les premiers détails organisationnels :

- Le Commissaire aux Comptes, le cabinet SOFRAC, est d'ores et déjà invité ;
- Les clubs ont été avertis de la possibilité de présenter avant le 30 septembre les questions qu'ils souhaitent que le Comité Directeur étudie en vue d'une présentation à l'Assemblée Générale ;
- Les clubs ont également été avertis de la possibilité de présenter avant le 30 septembre la liste de leurs licenciés qu'ils souhaitent voir récompenser par une médaille (une relance à même été faite par mail ce jour car seuls les clubs de JS VAUDOISE et ASOFA ont fait part de leurs souhaits) ;
- Les différentes invitations aux personnalités sont prêtes à être envoyées ;
- L'Ordre du Jour est en cours de réalisation et sera envoyé prochainement à tous les clubs.

Le Comité Directeur valide la liste de ses membres détachés à l'accueil et à l'émargement des représentants de clubs. Mme DAVESNE, MM. POUJOL et SIMON prêteront mains fortes aux salariés du Pôle Administratif.

Le Comité Directeur valide ensuite l'organisation du déplacement des membres représentant notre District à l'Assemblée Générale de la Ligue Grand Est qui aura lieu le samedi 4 Novembre 2023.

Dans l'attente de la confirmation de la disponibilité du Président Philippe PAULET ainsi que celles de MM. Hervé COTTRET et Matthieu COTTIAS, la délégation sera composée de MM. PRIEUR et VIGREUX au titre des délégués du District.

Enfin, pour clore ce sujet, le Président Philippe PAULET informe le Comité Directeur de l'officialisation de l'arrêt de notre participation à l'Opération de la LGEF « Bénévoles Engagés ». En effet, comme cela avait déjà été évoqué, le ratio coût / bénéficiaires est trop important pour notre District qui gèrera dorénavant les récompenses à ses bénévoles en interne.

ORGANISER

1/ COMMUNICATION

Pour tirer un enseignement d'une expérience de l'intersaison, Cédric BOUGÉ demande à tous les membres du Comité Directeur de rappeler à tous les Secrétaires de Commissions qui dépendent de leur Pôle que les Procès-Verbaux doivent parvenir au Pôle Administratif dans un délai raisonnable. Il est parfois souhaitable lors de réunions très espacées dans le temps de faire une validation intermédiaire par mail afin de ne pas laisser des Procès-Verbaux en attente de validation sur de longues semaines, au risque d'occasionner une parution d'une saison sur la suivante.

Le Président Philippe PAULET qui rappelle la rigueur nécessaire dans la rédaction et la diffusion des Procès-Verbaux des Commissions, lui demande de mettre en place un modèle de Procès-Verbal qui sera validé et diffusé à tous les Secrétaires de Commissions afin d'avoir une trame et une charte graphique communes pour toutes les commissions.

Il précise également que la relecture se fait, généralement par le Secrétaire Général, voire par délégation au Pôle Administratif pour certaines Commissions, uniquement sur la forme sauf conditions très particulières de fond.

Cédric BOUGÉ et Eric RAYBAUDI poursuivent par des modifications aux Règlements Particuliers du District à proposer au Comité Directeur.

Celles-ci concernent :

« **l'Article 15.6 Equipes réserves** » avec une réécriture qui précise la possibilité pour un club par dérogation d'engager deux équipes au même niveau (niveau le plus bas du District) mais avec l'interdiction d'accéder au niveau supérieur de l'équipe hiérarchiquement inférieure.

« **l'Article 43.2.1 Périodicité de règlement des indemnités d'arbitrage** » avec un changement de périodicité puisque les règlements de frais interviendront dorénavant chaque début de mois.

« **les Articles 46 à 49 Statut de l'Arbitrage et Arbitres de Clubs** » qui prennent en compte la nouvelle dénomination *d'Arbitres de club* et précisent de façon plus compréhensible les obligations qui leur incombent (pas de changement sur le fond).

Toutes ses modifications sont validées sur le principe par les membres du Comité Directeur. Après une ultime relecture et remise en forme par le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX, le document actualisé sera diffusé sur le site du District.

Une discussion s'instaure ensuite sur la gestion des boîtes mails du District. Le Président Philippe PAULET précise qu'il est avec Jean-Marc PACHOLCZYK en train de travailler sur un nouveau schéma d'organisation générale du District qui sera présenté lors d'un prochain Comité Directeur.

2/ MATERIEL

Le sujet des investissements dans du matériel indispensable et de qualité est évoqué de nouveau. Eric RAYBAUDI se charge d'obtenir deux devis de Barnums et leurs équipements.

Eric RAYBAUDI se charge également d'obtenir des devis pour un achat de vidéoprojecteur pour la deuxième salle de réunion. Il demande des informations complémentaires pour identifier les besoins au mieux. Philippe PAULET fera intervenir également notre prestataire pour comparer les tarifs et les services et faire jouer la concurrence.

Enfin, le Président Philippe PAULET demande aux membres du Comité Directeur d'investir également dans un système de sonorisation digne de ce nom. En effet, force est de constater les limites de notre sonorisation actuelle sur un évènement tel que les finales de coupes de juin dernier.

3/ POINT FINANCIER

Hervé COTTRET, en charge du suivi du recouvrement des clubs, fait le point sur la situation financière des clubs et les évolutions de ces dernières semaines :

Lors de la 1^{ère} situation (fin juin) la dette globale des clubs s'élevait à 80 000€ arrondis

Une relance a été effectuée fin juillet, assortie ultérieurement d'une relance téléphonique individualisée par ses soins.

Et enfin, un ultime courrier vient d'être envoyé en septembre avec mise en demeure au 27 septembre 2023 sous peine de sanctions sportives.

Après toutes ses démarches, la situation est bien meilleure que la saison dernière puisque la dette s'élève à un peu moins de 6 000€ et ne concerne « que » 5 clubs dont un qui s'est engagé à régler sa dette de presque 3000€ mercredi 27 septembre soit au dernier jour de l'ultimatum.

Hervé COTTRET et l'ensemble des membres du Comité Directeur, conscients des difficultés qui peuvent être celles des clubs en la matière, tiennent à féliciter les clubs dans leur globalité pour leur sérieux et leur respect des règles financières.

Une mention particulière est adressée au club de Pays d'Orient et son Président qui s'est mis à jour en s'acquittant de sa dette de la saison passée malgré sa situation sportive de cette saison.

Hervé COTTRET conclut son propos en ajoutant qu'il serait bon de rappeler aux clubs à l'Assemblée Générale de regarder régulièrement leur Footclubs pour suivre l'évolution de leur situation financière.

Enfin, en accord avec le Directeur Administratif et Comptable Jean-Pierre LEFEBVRE, il est décidé pour cette saison de calquer ce qui se pratique au niveau de la LGEF à savoir l'envoi de deux relevés : un en novembre et un en avril en y incluant directement les acomptes sur les frais d'arbitrage pour éviter « les mauvaises surprises de fin de saison ».

4/ COMMISSIONS :

A) Technique

Sur proposition du C.T.R. Emmanuel BEAUCHET, la composition de la Commission Technique est validée par le Comité Directeur telle que présentée ci-dessous :

1- Commission Technique :

Elus du CD : Ludovic CETOJEVIC – Anthony BUEB

Membres : Gaëtan PERRACHON – José DO NASCIMENTO – Louis DUARTE – Diego GARCIA – Dimitri BOULLERAY – Enzo GARCIA – Olivier LAMONTRE

2- Référent de projet : (Educateur qui pilote un projet sur l'année avec un C.T).

- Projet PPF U13 : Dimitri BOULLERAY
- Projet PPF U14 : Anthony BUEB
- Projet PPF F : José DO NASCIMENTO
- Projet Formation : Diego GARCIA
- Projet Gardien de but : Enzo GARCIA

3- Groupes de travail spécifique :

- Groupe PPF G : Anthony BUEB – Dimitri BOULLERAY – Bachir KERFOUF
- Groupe PPF F : José DO NASCIMENTO – Karim GRIMET – Guillaume PELZER
- Groupe PPF FUTSAL : Fabien AZIL
- Groupe PPF Formation : Diego GARCIA – Gaëtan PERRACHON – Louis DUARTE
- Groupe GB : Enzo GARCIA – Geoffrey MAYEUR

B) Féminines

Madeleine DAVESNE et Ludovic CETOJEVIC reviennent sur le Trophée des Championnes du 10 septembre et notamment sur le rassemblement féminin d'avant match. Celui-ci a été une grande réussite avec la présence de 90 filles qui ont évolué sur les terrains de Foicy et qui ont ensuite été invitées au Stade de l'Aube. Un challenge très bien relevé malgré un horaire pas simple à aménager et un cahier des charges imposé par la F.F.F.

Le Comité Directeur évoque ensuite le sujet d'Octobre rose. Ludovic CETOJEVIC fera le point avec Fabien AZIL qui a déjà travaillé sur le sujet pour qu'il transmette l'Ordre du Jour et l'organisation aux clubs très rapidement ainsi qu'au Secrétaire Général pour toute la partie communication.

Enfin, Ludovic CETOJEVIC enverra très prochainement le Règlement des Féminines qui est quasi terminé pour relecture.

C) Arbitrage

Le Comité Directeur prend connaissance d'une demande d'honorariat transmise par la Commission Départementale de l'Arbitrage concernant Thierry Raybaudi. Compte tenu des états de service de l'intéressé passés et à venir, le Comité Directeur dans son ensemble accède à la demande.

Frédéric CASTEL, Président de la C.D.A. ; revient sur le rassemblement des arbitres de début de saison : d'une grande qualité, unanimement reconnue, **sublimée par la présence d'un invité exceptionnel en la présence de Michel VAUTROT qui a su captiver l'auditoire** par son discours toujours empreint de vérité et d'anecdotes. Frédéric CASTEL se félicite des échanges intelligents qui s'en sont suivis.

Que de souvenirs inoubliables pour les jeunes arbitres qui se sont vu remettre leur écusson par cette figure emblématique de l'arbitrage français et international.

Un point est ensuite effectué sur les renouvellements des arbitres de clubs. A ce jour, 7 arbitres de clubs sur les 21 sont renouvelés (licence et réussite au test annuel de contrôle des connaissances). Un rattrapage doit être programmé très rapidement par la CDA pour ceux qui étaient excusés à la première session ou qui n'auraient pas eu la note minimale de 10/20 au test. Dès que les résultats définitifs seront connus, la liste des arbitres de clubs 2023/2024 sera diffusée sur le site internet pour information aux clubs et à la Commission du Statut de l'Arbitrage pour mise à jour des fichiers.

Le Président de la C.D.A, Frédéric CASTEL nous informe que sa Commission travaille sur quelques modifications de son R.I qui seront soumises à approbation au cours de la saison pour mise en œuvre la saison prochaine.

Il se dit également favorable à la tenue d'une réunion avec les commissions de 1ère et 2ème instance (Compétitions, Discipline et Appel) pour se caler sur la rédaction des rapports, l'utilisation des bons termes, le comportement lors des auditions....

D) Nouvelles Pratiques

Jean-Philippe HASS prend alors la parole pour expliquer aux membres du Comité Directeur, l'avancée des travaux sur le développement des nouvelles pratiques.

Le District a été contacté par le Footgolf Parc en Champagne pour un éventuel partenariat. Le contact va se nouer pour voir ce qu'il est envisageable de proposer comme évènements et à quelles conditions.

Le District va participer à la Journée Challenge seniors le samedi 14 octobre en proposant de découvrir le foot en marchant pour faire connaître la discipline. Jean-Philippe HASS sera présent l'après-midi à Decathlon LAVAU pour y animer des ateliers l'après-midi avec l'aide de Fabien AZIL.

Enfin, le Foot en marchant est reparti pour cette saison depuis le 17 septembre. Il est prévu un rassemblement par mois ; le prochain étant le 14 octobre. Le 22 octobre, un rassemblement spécifique est planifié à Nogent car il y a de la demande sur le secteur.

La piste d'un Challenge Futsal de foot loisirs est également évoquée.

E) Commission des Compétitions

Le Président de la Commission Aurélien PRIEUR émet le souhait d'aborder le sujet des réserves déposées sur les finales de coupes et leur incidence sur la remise du trophée à un vainqueur parfois désavoué par la Commission quelques jours plus tard.

La Commission avait donc envisagé un temps de ne pas remettre la coupe le jour de la finale dès lors que des réserves étaient déposées ; idée qui ne peut être retenue pour des raisons sportives évidentes :

un vainqueur doit se voir remettre son trophée devant ses supporters à l'issue de la finale.

De ce fait, après débat entre les membres présents sur la meilleure solution à trouver, il est décidé de retenir une autre alternative qui consiste en une modification du Règlement des Coupes pour acter « **une astreinte** » **des membres les jours de finales** pour étudier les réserves « en direct » et permettre une remise de la coupe au vainqueur le jour de la finale.

Sur le même sujet des finales de coupes, Aurélien PRIEUR propose l'idée de ne plus mentionner les saisons sur les maillots des officiels (délégués, arbitres, observateurs, membres de Commission) de façon à simplifier les commandes et la gestion des stocks d'une saison sur l'autre. L'idée est retenue par le Comité Directeur.

Le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX prend la parole pour aborder deux points distincts.

Le premier concerne la gestion des forfaits de dernière minute.

En effet, la majeure partie des Districts et des Ligues organisent une "astreinte" principalement en période hivernale pour les raisons que l'on devine sauf pour les "gros Districts" en matière de faits importants.

Force est de constater que depuis la saison 2022/2023 et ce grâce à l'investissement de tous les Bénévoles et du Directeur Administratif entre autres, aucun forfait n'a été loupé et ce quelle que soit la boîte mail d'arrivée, à savoir : Direction... Compétitions... Foot animation...

Ainsi aucun club ou officiel ne s'est déplacé inutilement sur un terrain où une équipe avait annoncé son forfait.

Mais le principe est aujourd'hui dévoyé par les Clubs et l'astreinte se transforme en contrainte. Et pour cause, nombreux sont les Clubs aujourd'hui à déclarer forfait moins de 90 min avant le coup d'envoi d'une rencontre voire moins comme cela est déjà arrivé (le « record » étant de 48 min) et parfois sans mettre en copie le Club adverse. C'est ce que l'on peut appeler « le forfait en loose D ».

Dès lors, ce n'est plus une astreinte qu'il faut mettre en place mais une veille perpétuelle devant un écran de la part de la personne d'astreinte. Car aujourd'hui les forfaits tombent le samedi par exemple de 7 h 38 jusqu'à plus de 23 heures alors que le vendredi soir, par exemple, le nombre de licenciés ne permettait pas de pouvoir jouer ni le samedi, ni le dimanche.

En conséquence, pour faire preuve de réactivité, il ne suffit plus aujourd'hui de consulter son smartphone toutes les 90 mn mais être à certains moments, pour quelques rares clubs toutefois, en permanence devant. Et encore, dans certains cas bien spécifiques, certains Clubs peuvent taxer la personne d'astreinte de "défaut de conseil".

Par conséquent, le Président de la Commission des Compétitions Aurélien PRIEUR et le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX sont chargés de définir une nouvelle organisation de l'astreinte qui doit rester de l'exceptionnel, comme souhaité lors de sa création et comme Jean-Marc PACHOLCZYK l'a fort justement rappelé.

Le principe d'une tarification majorée lorsque le forfait est jugé trop tardif est adopté de même qu'une majoration supplémentaire dès lors que l'adversaire n'est pas prévenu en copie du mail du club demandeur. Par simple question de respect et de bienséance. Il ne reste plus qu'à formaliser cela par écrit.

La question de l'utilisation d'une boîte mail dédiée (du type astreinte@district-aube.fff.fr) est évoquée et pourra être inclus dans le nouveau protocole par les deux co-auteurs.

Le deuxième sujet évoqué par le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX concerne les ententes.

Si jusqu'à présent les ententes étaient monnaie courante au niveau des jeunes, elles se développent au niveau des équipes Seniors dorénavant, du moins elles s'accroissent post-covid.

Sur la base d'un exemple récent, alors qu'un club ne pouvait s'engager qu'en dernière division (avec en fin de saison une seule accession certaine par poule voire peut-être mieux et encore), en signant une entente avec un club du plus haut niveau du District, ce Club dans sa progression du groupe seniors gagne 2 ans.

Deux ans alors qu'il n'y aura qu'un accédant par poule de D2 de façon certaine cette saison et 1 voire 2 au mieux de D3 en D2 comme souligné précédemment.

Dit autrement, il faut parfois plusieurs saisons pour ne pas dire une décennie pour passer de D3 en D1 dorénavant.

En réalisant une telle entente entre un Club de D1 avec un Club de D3, la progression n'est plus sportive mais administrative.

Dès lors, ne serait-il pas pertinent et plus juste envers tous les clubs d'interdire toute entente Seniors entre 2 Clubs dont l'Equipe Seniors n'est pas au même niveau.

Le Comité Directeur est d'accord sur le principe et propose, sur la base de ce constat moral, sportif et éthique, au Secrétaire Général de formaliser cela par un écrit, qui sera ensuite envoyé à la Ligue.

F) Commission des jeunes

Eric RAYBAUDI demande confirmation de l'inscription du District à l'opération Mini buts évoquée en juillet. Réponse positive, le District est dans l'attente de la ventilation des livraisons par rapport aux commandes initiales.

Il poursuit en expliquant le fonctionnement de la Commission Jeunes.

Il revient notamment sur la réunion de rentrée de vendredi dernier en nous expliquant pourquoi celle-ci s'est tendue. La Commission pensait bien faire en supprimant le découpage du département en trois zones géographiques pour satisfaire la majorité des clubs et promouvoir la mobilité des équipes.

Ce retrait du découpage territorial est renforcé par la nécessité de contourner une vraie contrainte technique du logiciel de gestion FAL, qui ne permet pas de placer une équipe sur un autre secteur que celui sur lequel elle a été engagée : la solution a été de ne définir qu'un seul secteur, à savoir le Département de l'Aube.

Or, il s'avère qu'avec le laxisme dont font preuve un certain nombre de clubs dans leurs engagements, leurs licences, La situation se retrouve aussi complexe que par le passé là où elle aurait dû nettement s'améliorer.

Le Président Philippe PAULET fait ensuite lecture d'un courrier de demande d'évocation d'un des membres du Comité Directeur. Cela concerne la décision de la Commission d'Appel Départementale du 7 septembre de réintégrer en Division 1 l'équipe U13 du FCMT.

Il explique le mécanisme de l'évocation puis, appuyé par Jean-Marc PACHOLCZYK et Rodolphe VIGREUX, il explique la procédure, son sens, Chaque membre du Comité Directeur est alors laissé libre de ratifier la demande d'évocation par sa signature ou non.

Tour de table

Eric RAYBAUDI soulève le problème des tablettes issues de la dotation initiale de la F.F.F. Celles-ci commencent pour certaines à devenir vétustes, vieillissantes dans les meilleurs des cas, voir usagées et inutilisables dans les pires. Se pose la question de leur renouvellement car si un club décide de procéder à son remplacement par l'achat d'une nouvelle, il se retrouve dans l'impossibilité d'y télécharger la F.M.I. puisque les caractéristiques techniques ne correspondent plus.

Eric RAYBAUDI a connaissance d'une solution, validée par Jean-Marc PACHOLCZYK mais la question de pouvoir l'utiliser doit être posée à la F.F.F. seule autorité compétente pour donner son aval. Eric RAYBAUDI se rapprochera donc des services informatiques de la F.F.F. pour obtenir leur feu vert.

Il termine par le sujet du COVID qui semble revenir en force.

La question de la conduite à tenir se pose donc : peut-on ou doit-on accorder des reports de matchs pour cause de cas de COVID dans une équipe ?

La réponse est très claire : il n'y a aucun protocole sanitaire gouvernemental actuellement en place donc **aucun report ne peut être accordé pour ce motif à l'heure où ses lignes sont écrites.**

Le District et ses représentants n'ont actuellement aucune légitimité à demander à des licenciés de fournir des documents médicaux qu'ils seraient les seuls à demander (Tests négatifs, certificats de vaccination...).

Pour conclure cette réunion sur une touche plus joyeuse, le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX revient sur la gestion des publications Facebook du District. Il se satisfait du retour des posts et de leur nouvelle animation mais regrette « le manque de matière première à sa disposition ». Il en appelle donc à toutes les bonnes volontés pour lui envoyer leurs photos, vidéos qui viendront égayer ses articles.

L'Ordre du Jour étant terminé, le Président Philippe PAULET lève la séance à 22H00.

Pour le Comité Directeur,

**Le Président,
*Philippe PAULET***

**Le Secrétaire Général
*Rodolphe VIGREUX***